




5 minutes   
pour comprendre

## ➔ Le terme de débit normalisé



### Qu'est-ce que le terme de débit normalisé ?

Le terme de débit normalisé est **une nouvelle composante** de l'Accès des Tiers au Réseau de Distribution du gaz naturel (ATRD) qui entrera en vigueur au **1<sup>er</sup> juillet 2026**. Ce terme est basé sur le **débit de poste gaz des consommateurs T1 à T3 non résidentiels**.

Ce nouveau terme vise à **mieux refléter les coûts** de dimension du réseau et **tarifier équitablement** les usages prévus en renfort ponctuel ou destinés à prendre le relai en cas de défaillance.

### Composition de l'ATRD :

Avant le 01/07/2026

Abonnement  
(part fixe)  
+  
Part proportionnelle  
(calculée en fonction  
de la quantité de gaz  
acheminée)



Après le 01/07/2026

Abonnement  
(part fixe)  
+  
Part proportionnelle  
(calculée en fonction  
de la quantité de gaz  
acheminée)  
+  
**Terme de débit  
normalisé**



### Comment est-il calculé ?



Le débit normalisé est calculé par la formule suivante :

$$\text{Débit normalisé} = \text{Débit compteur} \times (1 + \text{pression de livraison})$$

*Débit compteur [m<sup>3</sup>/h] : volume maximal de gaz pouvant être mesuré par le compteur en une heure*

*Pression de livraison [bar] : pression de comptage utilisé pour le calcul d'énergie*

Si le débit normalisé est **strictement supérieur à 40 Nm<sup>3</sup>/h** alors le client sera facturé comme suit :

$$\text{Terme facturé [€/an]} = \text{Terme de débit normalisé} \times (\text{Débit normalisé} - 40)$$

*Terme de débit normalisé = 5,73 €/an/Nm<sup>3</sup>/h (révisé chaque année au 1<sup>er</sup> juillet)*

### Quel impact sur la facture ?



L'impact sur la facture dépendra du profil de consommation :

- Les entreprises ayant une consommation régulière et stable sur l'année et des installations de taille standard ne devraient pas être concernées.
- Les entreprises avec des compteurs à haut débit qui consomment de manière occasionnelle ou disposant d'un compteur surdimensionné seront plus affectées.

Le terme de débit normalisé facture la capacité mobilisée sur le réseau même si elle n'est pas pleinement utilisée.